

## Procès-verbal

### **DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CLASSEMENT DES FORÊTS DU DJA ET LOBO**

L'an deux mil douze et le dix-huitième jour du mois de mai, se sont tenus dans la salle des réunions de la Préfecture de Sangmelima, les travaux de la commission de classement des forêts dans le Dja et Lobo, travaux présidés par Monsieur Jean Bienvenu ABANDA préfet du département. Y prenaient également part, les membres statutaires dont le délégué départemental du MINFOF du Dja et Lobo rapporteur, les délégués départementaux du MINTOUR, MINEE, MINADER, MINEPAT, MINEPDED, MINEPIA, MINDCAF, le sous-préfet de l'arrondissement d'Oveng, le Maire de la Commune d'Oveng et d'autres personnalités invitées par le Président conformément à la feuille de présence en annexe.

Le Préfet, dans son mot introductif, a remercié ses invités pour avoir répondu présent à son appel. Il a relevé que la forêt communale d'Oveng est née des travaux de cette même commission en 2008. La commission a ainsi imputé une partie de l'UFA 09.012 et l'a rétrocédée à la Commune d'Oveng. La procédure de son classement dans le domaine privé de la commune a commencé par la signature de son décret le 22 septembre 2011. Les réunions de sensibilisation se sont tenues sous la houlette du Sous-Préfet d'Oveng pendant le mois de janvier 2012. La présente commission doit donc statuer sur les éventuelles requêtes et fixer ainsi les limites de ce massif forestier. Aussi a-t-il rappelé à la commission qu'elle a trois préoccupations à concilier: la sécurisation du massif forestier, la satisfaction des besoins en terres cultivables des populations et l'accroissement des revenus de la commune pour assoir les projets de développement de cette localité. Il a par conséquent appelé les participants à plus de rigueur et de fermeté dans l'examen des requêtes et à plus de vigilance et de discernement dans la révision des limites mêmes

Elles des localités n'ayant envoyé aucune requête. Ces sur ces attentes qu'il a déclaré ouverts les travaux qui se sont déroulé par la suite suivant l'ordre du jour ci-après :

- 1- Vérification du quorum
- 2- Explications techniques de la Délégation des Forêts
- 3- Examen des requêtes
- 4- Révision des limites
- 5- Divers

### **1- Vérification du quorum**

Tous les membres statutaires tels que prévu par la loi de 1994 et ses textes d'application, étaient présents à l'exception du délégué du Tourisme, délégation pas encore pourvue. Les invités du Président de la commission étaient aussi presque tous présents.

### **2- Explications techniques**

Le Délégué départemental des forêts a rappelé toute la procédure du classement d'une forêt qui commence par la note technique conduisant à la signature de l'avis au public. L'Avis au public est affiché pour 30 jours car la zone a été couverte par le zonage et pendant ce temps, les réunions de sensibilisation se tiennent, la première au niveau de l'arrondissement et les autres dans les villages riverains. Après tous ces travaux, se tient la commission départementale qui devra alors se prononcer sur les requêtes et fixer les limites de la forêt. Il a poursuivi les explications par dire qu'est ce qui est attendu de chaque membre de la commission au terme de cette rencontre et le dossier technique à monter après et qui devra aller à la signature du Premier Ministre Chef du Gouvernement.

### **3- examen des requêtes**

La commission a constaté qu'il n'y a eu aucune requête déposée à la sous-préfecture d'Oveng, à la Mairie, au poste forestier et de chasse d'Oveng et même dans les services du Préfet. Toutefois, elle a quand même tenu à examiner les limites pour tenir compte de certaines préoccupations relevées par les populations lors des réunions de sensibilisation, préoccupations relatives à la poursuite de certaines activités de chasse et de cueillette dans l'espace à classer, de la prise en compte des forêts communautaires du GIC MAM et celle de ESSAM ESSE.

#### 4- Révision des limites

En fonction de la largeur de la bande agroforesterie dans chaque localité et les forêts communautaires signalées, les limites de cette forêt ont été repoussées, faisant ainsi passer sa superficie de 20 386 ha à 14 671 ha, soit une réduction de superficie de 5 715 ha.

#### 5- Divers

Le préfet a clôturé les travaux en demandant aux autres Maires de saisir l'opportunité offerte par le Ministre des Forêts et de la Faune pour boucler dans les meilleurs délais, la procédure de classement de leur forêt. C'est une aubaine à ne pas rater et qui leur permettra d'augmenter leurs ressources financières et de pourvoir ainsi subvenir avec plus d'efficacité aux besoins des populations.

La carte du massif certifiée par les services départementaux du Cadastres est annexée au présent procès verbal.

Les travaux se sont achevés à la satisfaction générale du Président et de tous les participants.

Fait à Sangmélima, les jours, mois et an ainsi que dessus./-

LE PRESIDENT



Jean Mervin ABANDA

Administrateur Civil Principal

LE RAPPORTEUR

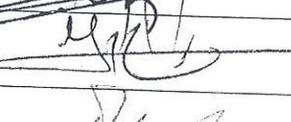
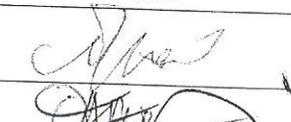
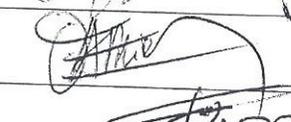
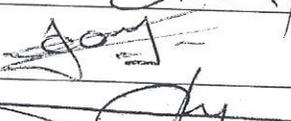
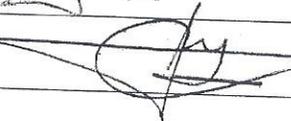


HTI - MEFE SOLOMON

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CLASSEMENT DES  
FORETS DE DJA ET LOBO**

Sangmelima le 18 Mai 2012

**FEUILLE DE PRESENCE**

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	CONTACT	SIGNATURE
1	JEAN BIENVENU ABANDA	Préfet Dja et lobo	22 28 82 52	
2	ABONDO Cyrille YVAN	Secr. Préfet d'Oréno	22 99 20 20	
3	MINYONG Alex FRANCOIS	1 <sup>er</sup> AD Préfet	77 42 83 60	
4	NTI MEFE Solomon	DDFOF Dja et lobo	99 83 84 39	
5	Mbe Nkougou Joryh	Maire Louveug	96 48 91 70	
6	MEVONGO Okamano	DDCAF	75 02 68 28	
7	Owono Damien	SR Préfet Sangmelima	22 28 80 98	
8	EKONG Robert	DD/MINERDIED / Dja et lobo	96 80 95 52	
9	NGON JEAN	DDADER / DL	95 73 16 99	
10	EKOTTO Georges François	DDAF / DL	75 76 29 87 27 28 88 69	

11	S.Y. Zilli ATONG Jean Didier	chef de Canton Fany-Sud	22 72 98 06	<del>Signature</del>
12	MBOM MVA Blaise	Pdt Sec DRRPC Ajout (OVENG)	22.70.23.27	<del>Signature</del>
13	Nhoum Nkembe Alph.	chef de Poste Centrale Fars. Oving	77 51 70 28	Signature
14	ZANG MBARGA Côme	Conservateur Sanctuaire à G. Nougama	97876169	Signature
15	AKDA DNDOA Pierre	chef section Famine (DST/OT)	7065 0704	<del>Signature</del>
16	BILGA Donatien	chef section - Fruit/DL	77 73 68 17	<del>Signature</del>
17	NNANBA NNANBA PATRICK	stagiaire (ENAM)	84 95 14 94	<del>Signature</del>
18	MREBA EM PATRICK	stagiaire (ENAM)		<del>Signature</del>
19	ABANDA Jean Brice	stagiaire (ENAM)	22 28 82 52	<del>Signature</del>
20	AKONO NKANE Samuel	chef Antenne DST	22 28 85 73	Signature
21	CE BOBOM Jean Louis	Compagnon Spéc	22 28 84 22	Signature
22	CS MBWESI BANYAR M.	CBL/DGRI/SARMA	99 54 33 63	Signature
23	Mengaba Remon	EBRABG	70 04 13 77	Signature
24	ESSOMBA MENDOUGA	com/special D/L	74.25.59.79	<del>Signature</del>
25	ETOUNDI charlotte	chef DRRP prefecture	99 15 66 55	Signature
26	ABAIABIKA Jean-Pierre	OVENG, Maire AI & MENC <small>com</small>	7867 18 84 93 70 72 10	Signature

27	NSEFT III Christian	2 <sup>nd</sup> Adjunt professor	77 47 37 82	<del>_____</del> 
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				